

## **INFORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE A PUBLIER**

**Nom du produit :** Fonds Interpharmaciens III

**Identifiant de l'entité juridique :** Esfin Gestion Interpharmaciens

### **ARTICLE 10 SFDR DISCLOSURE: PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES**

#### **(a) Résumé**

##### Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

##### Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et sociales sont intégrées dans l'orientation des actifs et l'approche de gestion du Fonds. Il promeut notamment les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- E : Impact de la territorialité : moins de déplacement avec un maillage accru d'officines en milieu rural ;
- S : Santé, développement des territoires, emploi.

##### Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet principal d'accompagner des primo-accédants dans l'acquisition d'officines pharmaceutiques.

La stratégie d'investissement prend en considération les aspects environnementaux tels que la réduction des gaz à effets de serre avec la baisse induite des déplacements liée à un maillage territorial accru d'officines en milieu rural et met donc l'accent sur la répartition géographique des officines pharmaceutiques financées.

La stratégie d'investissement prend également en compte les considérations sociales inhérentes aux activités d'officines pharmaceutiques : proximité, accompagnement de personnes isolées, lien social, etc...

##### Proportion d'investissements

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Il est prévu que 100% des investissements du Fonds seront alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Le Fonds a une stratégie d'allocation qui prévoit d'allouer 100 % du Fonds à des aides financières à destination de deux types d'acteurs :

- Aux pharmaciens repreneurs primo-accédant en complétant leur apport lors des opérations de reprise des officines de pharmacie
- Aux biologistes médicaux repreneurs en complétant leur apport lors des opérations de reprise de laboratoires d'analyses médicales.

### **(b) Sans objectif d'investissement durable**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### **(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**

Les caractéristiques environnementales et sociales sont intégrées dans l'orientation des actifs et l'approche de gestion du Fonds. Il promeut notamment les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- E : Impact de la territorialité : moins de déplacement avec un maillage accru d'officines en milieu rural ;
- S : Santé, développement des territoires, emploi.

### **(d) Stratégie d'investissement**

Le Fonds a pour objet principal d'accompagner des primo-accédants dans l'acquisition d'officines pharmaceutiques.

La stratégie d'investissement prend en considération les aspects environnementaux tels que la réduction des gaz à effets de serre avec la baisse induite des déplacements liée à un maillage territorial accru d'officines en milieu rural et met donc l'accent sur la répartition géographique des officines pharmaceutiques financées.

La stratégie d'investissement prend également en compte les considérations sociales inhérentes aux activités d'officines pharmaceutiques : proximité, accompagnement de personnes isolées, lien social, etc...

### **(e) Proportion d'investissements**

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Il est prévu que 100% des investissements du Fonds seront alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Le Fonds a une stratégie d'allocation qui prévoit d'allouer 100 % du Fonds à des aides financières à destination de deux types d'acteurs :

- Aux pharmaciens repreneurs primo-accédant en complétant leur apport lors des opérations de reprise des officines de pharmacie
- Aux biologistes médicaux repreneurs en complétant leur apport lors des opérations de reprise de laboratoires d'analyses médicales.

### **(f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**

Le Fonds a identifié des indicateurs de durabilité pour mesurer l'atteinte des deux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Ces indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds sont atteintes.

Le Fonds Interpharmaciens III a décidé d'inclure dans ses critères environnementaux le suivi du nombre d'officines financées situées en zone rurale et dans des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). En ce qui concerne les critères sociaux, le fonds a choisi de suivre le nombre d'officines financées ainsi que les effectifs moyens du personnel des officines financées, tant celles situées en zone rurale que celles établies dans des ZRR.

### **(g) Méthodes**

En référence à la section précédente **(f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**, pour contrôler et mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, la société de gestion Esfin Gestion a mis en place une série de politiques d'exclusions.

Ces politiques d'exclusion conduisent la Société de Gestion à limiter plus précisément ses investissements dans certains secteurs, entreprises et actifs sous-jacents du fait de leur exposition à des risques E, S et G spécifiques. De part sa politique d'investissement, le fonds Interpharmaciens III exclut tout secteur non lié aux officines de pharmacie et aux biologistes médicaux.

De plus, dans le cadre de son système de reporting ESG annuel, la Société de Gestion interroge les Sociétés du Portefeuille par le biais d'un questionnaire ESG qui aborde les questions de gouvernance. Le questionnaire est adressé par ESFIN GESTION aux entreprises du portefeuille.

### **(h) Sources et traitement des données**

Le Fonds utilisera à la fois des données internes et des données ESG collectées auprès des entreprises de son portefeuille, qui seront analysées par l'équipe du Fonds. Les informations recueillies et traitées (la proportion de données estimées sera limitée) seront agrégées et comparées aux données ESG du rapport précédent afin de garantir la qualité des données. De plus, une vérification de cohérence des données sera effectuée.

### **(i) Limites aux méthodes et aux données**

La méthodologie décrite à la section **(g) Méthodes** et les sources de données utilisées et décrites à la section **(h) Sources et traitement des données** peuvent être soumises aux limitations suivantes :

- Les indicateurs ESG et PAI demandés dans le cadre du reporting annuel peuvent ne pas être disponibles. Toutefois, cette limitation n'affecte pas l'atteinte des deux caractéristiques environnementales et sociales que le fonds promet.
- La société de gestion prévoit de soutenir les sociétés du portefeuille dans le processus de remplissage, en assurant une approche pédagogique permettant de maximiser la disponibilité des données. Néanmoins, les sociétés du portefeuille peuvent ne pas remplir l'intégralité du questionnaire ESG.

### **(j) Diligence raisonnable**

Les caractéristiques environnementales ou sociales seront pris en compte tout au long du cycle d'investissement, depuis la phase d'acquisition jusqu'au désinvestissement, en passant par la gestion du portefeuille. Cela inclut notamment une analyse conduite dans le dossier présenté en Comité d'Investissement ainsi qu'un rapport annuel aux investisseurs.

De plus, les pratiques de bonne gouvernance des sociétés cibles seront évaluées avant de réaliser un investissement et périodiquement par la suite, conformément à la politique de durabilité d'Esfin Gestion.

Esfin Gestion priorisera notamment la mise en place d'un système de gouvernance inclusive, et se focalisera sur ce sujet pendant les différentes phases d'analyse des sociétés à chaque étape du processus d'investissement :

#### Phase de pré-investissement

- Politique d'exclusion sectorielle
- Grille d'analyse pré-investissement

- Due diligence ESG en fonction de l'analyse pré-investissement

#### Phase de détention

- Reporting annuel ESG

#### **(k) Politiques d'engagement**

Esfin Gestion a pris les engagements listés ci-dessous auprès des sociétés du portefeuille qui varient en fonction de la phase du processus d'investissement.

En phase de préinvestissement :

- Suivi d'une grille d'analyse pré-investissement
- En cas de réalisation d'une DD ESG, échanger avec le management sur des éléments de démonstration (documentation, data, analyse de tiers, etc.) relatifs aux enjeux ESG

Dans le cadre de la construction d'une trajectoire d'impact :

- Formaliser les enjeux ESG dans la documentation juridique lors du closing de l'opération

Clause de durabilité :

- Intégrer une clause de durabilité dans la documentation à signer avec la société, engageant la société à renforcer ses pratiques de gestion de la durabilité

Phase de détention :

- Partager les résultats des analyses préinvestissement avec les sociétés
- Communiquer les résultats de la campagne de reporting ESG annuelle au management des sociétés dans les instances concernées (CA, CS, Assemblée de porteurs de titres participatifs)

En outre, la Société de Gestion est signataire de l'UNPRI et s'engage à appliquer les Principes pour l'investissement responsable institués par les Nations Unies ([www.unpri.org](http://www.unpri.org)).

#### **(l) Indice de référence désigné**

Le Fonds n'a pas choisi d'indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par celui-ci.